



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RELÈVE THÉÂTRALE

### **L'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne mettent au concours la 5e bourse de compagnonnage théâtral**

**A la suite des quatre premières expériences très positives menées par Muriel Imbach, Matthias Urban, Ludovic Chazaud et Laurent Gachoud, ainsi qu'aux échos très favorables des milieux professionnels, l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne s'associent à nouveau afin d'appuyer le travail de metteurs en scène issus de la relève en mettant au concours une bourse de « compagnonnage théâtral » dotée d'un montant de 90'000 francs sur deux ans.**

En plus des soutiens accordés à la création théâtrale indépendante et professionnelle, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne souhaitent appuyer conjointement le travail de metteurs en scène issus de la relève, c'est-à-dire se situant encore au début de leur parcours professionnel tout en ayant déjà à leur actif une certaine pratique théâtrale. Dans cette optique, une bourse d'un montant de 90'000 fr. sur une période de deux ans est mise au concours (informations sur [www.vd.ch](http://www.vd.ch) et [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch)). Considérant que cette bourse est accordée par le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne à parts égales et sur recommandation de leurs commissions du théâtre et des arts de la scène, elle ne pourra être sollicitée que par les compagnies émergentes établies et travaillant à Lausanne et dans sa région.

Ce soutien vise à développer les compétences des metteurs en scène « émergents » en contribuant financièrement à un compagnonnage d'une durée de deux ans aux côtés d'un metteur en scène confirmé. Durant la première année, le compagnon assistera le metteur en scène et devra également réaliser un stage hors de Suisse romande, auprès d'un metteur en scène reconnu sur le plan européen. Durant la deuxième année, le compagnon aura la possibilité de réaliser son propre projet artistique (création théâtrale) en bénéficiant d'un dialogue étroit avec le metteur en scène confirmé.

Cette forme de collaboration entre l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne dans le domaine de la culture est proposée suite aux premières expériences fructueuses menées avec Muriel Imbach, Matthias Urban, Ludovic Chazaud et Laurent Gachoud, ainsi qu'aux échos très favorables des milieux professionnels.

Les personnes intéressées sont invitées à déposer leur dossier d'ici au 31 décembre 2013.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 octobre 2013

DFJC, Nicolas Gyger, adjoint cheffe du Service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud, 021 316 07 44  
Fabien Ruf, chef du Service de la culture de la Ville de Lausanne, 021 315 25 10